République Française
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
1, Ter avenue de Lowendal 75349 PARIS 07 SP

Sous-Direction de l'Administration de la Communauté Educative **Mission Hygiène et Sécurité** **1 Ter, avenue de Lowendal** **75349 PARIS 07 SP** **Tél. 01.49.55.52.26**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDACE/N2000-2124** **Du : 21 DECEMBRE 2000** **Classement**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

à

Messieurs les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt
(Service régional de la formation et du développement)

Mesdames les Directrices
et Messieurs les Directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire,

Messieurs les Directeurs des établissements publics nationaux d'enseignement technique et de formation professionnelle agricole,

Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements publics locaux d'enseignement technique et de formation professionnelle agricole,

OBJET : Hygiène et sécurité, exercices d'évacuation.
Rectificatif à la note de service DGER/SDACE/N 2000-2117 du 1er décembre 2000.

Date de mise en application : immédiate

PLAN DE DIFFUSION

Pour exécution	**Pour information**
- **DRAF** - **SRFD** - **Etablissements d'enseignement**	**- Préfets de Région**

.../...

Par note de service citée en référence, il vous a été diffusé un document de 4 pages, relatif aux exercices d'évacuation, élaboré par l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur.

La présentation de ce document a été modifiée par l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, pour plus de clarté.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après, cette nouvelle présentation.

Chargé de la Sous-Direction
de l'Administration de la
Communauté Educative

Jean-Joseph MICHEL

Observatoire national de la Sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur

LES EXERCICES D'ÉVACUATION

"**Les exercices d'évacuation,** *ayant pour objet d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie,* **doivent avoir lieu trimestriellement**".

En cas de sinistre, il est impératif d'assurer
l'évacuation rapide
et en bon ordre de la totalité des occupants des bâtiments concernés.
Pour la réussir,
les exercices d'évacuation sont obligatoires et permettent d'acquérir la bonne conduite et **les bons réflexes.**

LES OBJECTIFS

Sensibiliser tout le monde

Elèves, étudiants, personnels enseignants et non enseignants

Reconnaître le signal sonore

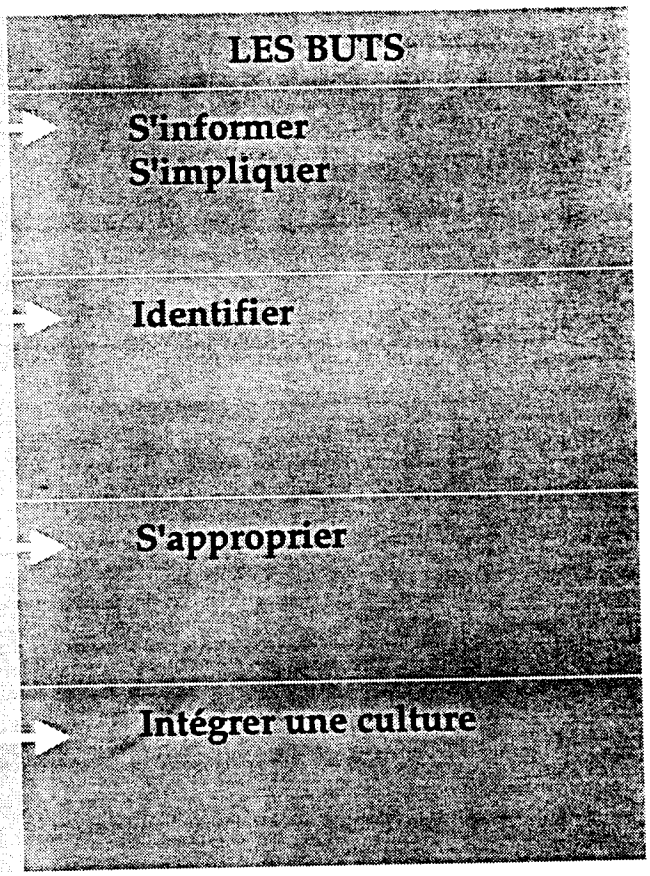
Un signal sonore spécifique, audible de partout et connu de tous. Son déclenchement entraîne immédiatement et obligatoirement l'évacuation.

Appliquer la consigne

Affichée obligatoirement à tous les niveaux, elle précise la conduite à tenir

Former à l'évacuation

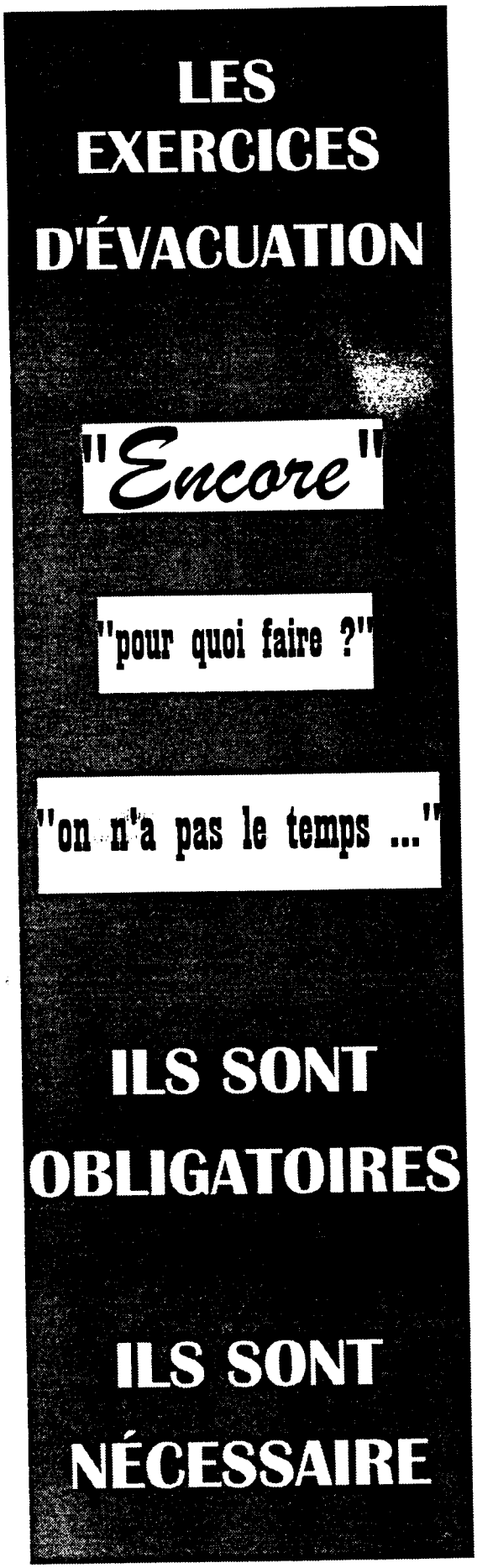
Acquérir un comportement réflexe valable en toutes circonstance



L'acquisition à l'école des bons réflexes d'évacuation permettra de réagir dans des circonstances semblables au cours de la vie

Ce document a été réalisé par la commission "sécurité bâtiment et risque incendie"
de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur
61-65, rue Dutot - 75732 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 55 55 70 73 - Fax : 01 55 55 64 94 - http://www.education.gouv.fr/syst/ons/

LA PRÉPARATION



- Choisir une journée d'occupation normale de préférence sans contrôle ou examen
- S'assurer de l'existence d'un équipement d'alarme
- Vérifier son bon fonctionnement avant la rentrée scolaire
- Déterminer le caractère inopiné ou non de l'exercice
- Si un thème est fixé (feu supposé dans un local, condamnation de certaines issues, etc.), si possible en concertation avec les sapeurs-pompiers, organiser une réunion préalable de préparation avec les personnels enseignants et les délégués des élèves
- S'assurer que les personnels enseignants et non enseignants ont préalablement pris connaissance des consignes qui les concernent (locaux d'enseignement, laboratoires, standard, locaux techniques, fluides, etc.)
- S'assurer que les conditions d'alerte des secours sont précises et comprises (qui, quand, avec quoi, comment...)
- Vérifier l'affichage des consignes
- Demander éventuellement la présence des sapeurs-pompiers
- Prévoir le premier exercice au plus près de la rentrée scolaire
- Prévoir au moins un exercice inopiné dans l'année

LE DÉROULEMENT

	PRINCIPES	PRÉPARATION
1 - DONNER L'ALARME	▪ Son déclenchement signifie : quitter immédiatement et impérativement le bâtiment	▪ Avoir fait identifier le signal
2 - ÉVACUER ▪ Quitter un local, ▪ cheminer dans les circulations, ▪ emprunter un escalier (cas échéant), ▪ sortir du bâtiment.	***Tous les personnels*** ▪ Vérifier l'évacuation complète du local ▪ Consignes préalables pour l'évacuation des handicapés ▪ Se signaler aux fenêtres au cas d'impossibilité d'évacuer ***Personnels enseignants*** ▪ Guider et accompagner les élèves ▪ Prévoir assistance aux handicapés ▪ Déterminer le sens d'évacuation en rappelant l'interdiction d'utiliser les ascenseurs et de revenir sur ses pas sans ordre ▪ Evacuer dans le calme en fermant les portes derrière soi et en respectant le sens de l'évacuation ▪ Rejoindre le(s) point(s) de rassemblement avec les élèves ***Ensemble des personnes à évacuer*** ▪ Gagner la sortie dans le calme en restant solidaire de son groupe	▪ S'assurer du bon fonctionnement de l'éclairage de sécurité ▪ Vérifier le non encombrement des voies de circulation ▪ Prévoir le chronométrage de l'évacuation
3 - RASSEMBLER	▪ Rejoindre le(s) point(s) de rassemblement	▪ Choisir préalablement le ou les points de rassemblement (pas obligatoirement dans l'enceinte du bâtiment) à définir selon la configuration ▪ Les repérer et les signaler ▪ S'assurer qu'ils peuvent être éclairés la nuit ▪ Eviter autant que faire se peut de fixer les points de rassemblement près des voies d'accès des secours
4 - COMPTER	▪ Vérifier les effectifs au point de rassemblement en utilisant le cahier d'appel lorsqu'il existe ▪ Ne pas quitter le point de rassemblement sans autorisation	▪ Eventuellement définir des méthodes de relevés de présence
5 - REPRENDRE L'ACTIVITÉ	▪ Prévoir la réintégration en bon ordre des locaux évacués ▪ Commenter brièvement les motivations et le déroulement de l'exercice ▪ Annoncer l'organisation d'un prochain exercice	▪ Prévoir l'organisation du commentaire succinct (sur le point de rassemblement ou par bâtiment ou par groupe évacué) ▪ Mettre en place un dispositif de diffusion interne des enseignements tirés à toutes les personnes concernées (y compris les absents)

L'ÉVALUATION [1]

LA DATE	L'HEURE	LE TEMPS D'ÉVACUATION

	OUI	NON	OBSERVATIONS
Modalités d'organisation			
▪ Inopiné	❑	❑	
Application des consignes générales			
▪ Tout le monde a entendu le signal d'alarme	❑	❑	
▪ Tout le monde a évacué	❑	❑	
▪ Les ascenseurs sont restés inutilisés	❑	❑	
▪ Tout le monde a respecté la consigne : "*ne pas revenir en arrière sans autorisation*"	❑	❑	
▪ Tout le monde a rejoint le(s) point(s) de rassemblement	❑	❑	
▪ Le comptage des personnes a été effectué sans problème	❑	❑	
Comportement des personnes évacuées			
▪ Evacuation immédiate à l'alarme	❑	❑	
▪ Evacuation en bon ordre	❑	❑	
Application des consignes particulières *(laboratoires, locaux techniques, standard, loge, etc.)*			
▪ Les consignes ont été appliquées	❑	❑	
▪ Tout le monde a évacué	❑	❑	
Installations techniques particulières			
▪ Les équipements asservis à l'alarme ou à la détection incendie ont fonctionné (portes automatiques, désenfumage, etc.)	❑	❑	

LES ENSEIGNEMENTS A TIRER :
(ils orientent la préparation de l'exercice suivant)

En fonction des résultats, penser immédiatement à remédier aux anomalies constatées (repenser les consignes, informer le personnel, réparer les installations défectueuses, etc.)

[1] Modèle support de l'évaluation destiné à être photocopié, complété et inséré dans le registre de sécurité